

Objectifs	Quatre étapes : étude de documents, cours magistral, controverse cartographique, débat	Pas de devoir.
Durée	5 heures en classe	Supports : livre

Les traités de Westphalie et le Congrès de Vienne ont défini plusieurs principes fondateurs des relations internationales notamment la manière de construire la paix : des Etats souverains alliés en coalition par des traités juridiques s'attribuent des territoires et des populations. L'État souverain est le seul à disposer de la puissance et de la violence légitimes.

Les guerres de la Révolution et de l'Empire redéfinissent la guerre et la paix. La volonté de puissance des Etats, l'affirmation des Nations et du nationalisme, l'impérialisme (la conférence de Berlin en 1884 – 1885), le pacifisme... participent à une redéfinition du droit international.

C'est l'âge des extrêmes entre 1914 et 1945, qui parce qu'il atteint un paroxysme, redéfinit le cadre westphalien des relations internationales.

Une affirmation progressive du droit international...

1 heure

Fiche n°1 Travail préparatoire	<p>1- Dater les deux documents et présentez les auteurs et le contexte.</p> <p>2- En quoi les deux extraits respectent-ils les principes westphaliens ?</p> <p>3- Soulignez les points communs entre les deux documents.</p> <p>4- Quelles sont les nouveaux principes des relations internationales et de la paix définis dans les deux documents.</p> <p>5- Pourquoi les principes énoncés en 1918 sont-ils rappelés en 1941 ?</p>
-----------------------------------	--

1. Le **Président TW Wilson** (1856 – 1924), du parti démocrate, fils de pasteur presbytérien, est profondément marqué par des valeurs protestantes et puritaines. Ancien Président de l'Université de Princeton, c'est un juriste et un historien de formation qui remporte les élections en 1913.

Le **Président FD Roosevelt** (1882 – 1945) est issu d'une grande famille bourgeoise newyorkaise. Il suit des études de droit à Harvard, devient avocat à New York et participe comme ministre de la marine à la première guerre mondiale. Il est élu Président en 1932 et doit faire face à la grande dépression en lançant le New Deal. Comme Wilson, il se trouve face à une guerre mondiale.

Les deux documents, les 14 points de Wilson de janvier 1918 et la Charte de l'Atlantique de Roosevelt de 1941, traduisent les objectifs des deux hommes politiques, pour les sorties de guerre et la paix, au début des conflits pour les États-Unis. Les deux documents énoncent des principes et des valeurs pour réorganiser le monde. Dans les deux cas, le poids et le rôle des Etats – Unis à l'issue des deux conflits mondiaux, donnent aux deux documents un sens « universel ». En effet, les États-Unis sont en situation de domination politique, économique et militaire en 1918 et encore plus en 1945.

2- Les principes westphaliens des deux documents :

<p>[...] Nous sommes entrés dans cette guerre parce que des <u>violations du droit</u> se sont produites. Ce que nous voulons, c'est que le monde devienne un lieu sûr où tous puissent vivre, un lieu possible spécialement pour toute nation éprise de la paix au lieu d'être exposée à la violence et aux agressions égoïstes de jadis. Tous les peuples du monde sont en effet <u>solidaires</u> dans cet <u>intérêt suprême</u>.</p> <p>1- Des <u>conventions de paix</u>, préparées au grand jour ; après quoi il n'y aura plus d'ententes particulières et secrètes d'aucune sorte entre les nations, mais <u>la diplomatie procédera toujours franchement et à la vue de tous</u>.</p> <p>2- <u>Liberté absolue de la navigation sur mer</u>, en dehors des eaux territoriales.</p> <p>3- Suppression, autant que possible, de toutes les barrières économiques.</p> <p>4- Échange de garanties suffisantes que <u>les armements de chaque pays seront réduits au minimum</u>.</p> <p>5- Un arrangement librement débattu ou les intérêts des <u>populations en jeu pèseront d'un même poids</u> que les revendications <u>équitables des gouvernements</u>.</p> <p>7- Il faut que la Belgique soit évacuée et restaurée, <u>sans aucune tentative pour restreindre la souveraineté</u>.</p> <p>9- Une rectification des frontières italiennes devra être opérée conformément aux données clairement perceptibles du <u>principe des nationalités</u>.</p> <p>11- La Roumanie, la Serbie, le Monténégro devront être évacués ; les territoires occupés devront être restaurés.</p> <p>14- Il faut qu'une <u>société des nations</u> soit constituée en vertu de <u>conventions formelles</u> ayant pour objet d'offrir des <u>garanties mutuelles d'indépendance politique et d'intégrité territoriale aux petits</u> comme aux grands États.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Leurs pays ne recherchent <u>aucun élargissement territorial</u> ou autre ; - Ils ne désirent voir aucun changement territorial qui ne soit pas conforme à la <u>volonté librement exprimée des peuples concernés</u> ; - Ils respectent le <u>droit de tous les peuples à choisir la forme de gouvernement</u> sous laquelle ceux-ci veulent vivre ; et ils souhaitent voir rétablir <u>les droit souverains</u> et le gouvernement indépendant des nations qui en ont été dépouillées par la force ; - Ils s'efforceront, dans le respect de leurs obligations existantes, de favoriser la jouissance par tous les <u>États, grands ou petits</u>, vainqueurs ou vaincus, de l'accès, à égales conditions, à l'échange et aux matières premières du monde qui sont nécessaires à leur prospérité économique ; - Ils désirent apporter la plus entière collaboration entre toutes les nations dans le domaine économique avec l'objectif de sécurisation, pour tous, l'amélioration des normes de travail, le progrès économique et la sécurité sociale ; - Après la destruction finale de la tyrannie nazie, ils espèrent voir <u>s'établir une paix qui offrira à toutes les nations</u> les moyens des logements en toute sécurité au sein de leurs propres frontières, et qui donnera l'assurance que tous les hommes où qu'ils habitent puissent vivre leur vie à l'abri de la peur et du besoin ; - Une telle paix devrait permettre à <u>tous les hommes de traverser les hautes mers et les océans sans entraves</u> ; - Ils croient que toutes les nations du monde, pour des raisons aussi bien réalistes que spirituelles doivent en venir à <u>abandonner l'utilisation de la force</u>. Puisque aucune future paix ne peut être maintenue si les armements terrestres, maritimes ou aériens continuent à être employés par les nations qui menacent ou peuvent menacer, d'agression en dehors de leurs frontières, ils croient, en attendant la mise en place d'un <u>système plus large et permanent</u>
---	--

	<p><u>système de sécurité générale</u>, que le désarmement de telles nations est essentiel. Ainsi ils aideront et encourageront toutes autres mesures susceptibles d'alléger pour les peuples épris de paix l'écrasant fardeau des armements. »</p>
--	---

(en rouge)

Le cadre westphalien est maintenu : des Etats souverains représentés par des gouvernements signent des traités et des conventions équitables. Toutes les propositions renouvellent profondément les relations internationales et les traités de paix.

4. Les nouveaux principes des relations internationales et des traités de paix.

Principes	Valeurs
<p><u>Les 14 points de Wilson</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fin de la diplomatie secrète (donc du système westphalien et de l'équilibre des puissances entre les nations européennes). - Une association générale des Nations garantissant les indépendances politiques et l'intégrité des territoires <p><u>La Charte de l'Atlantique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun agrandissement territorial - d'un système plus large et permanent système de sécurité générale 	<p>Droit international – Sécurité collective</p> <p>Les guerres de conquête sont interdites dans le cadre d'une organisation de sécurité collective. Le territoire n'est plus une condition de la puissance. Grandes et petits Etats doivent exister et sont égaux. Les conflits sont régulés et encadrés par une organisation internationale, une Société des Nations.</p>
<p><u>Les 14 points de Wilson</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Liberté absolue de navigation - Suppression des barrières économiques <p><u>La Charte de l'Atlantique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'échange et aux matières premières du monde qui sont nécessaires à leur prospérité économique - l'amélioration des normes de travail, le progrès économique et la sécurité sociale - vivre leur vie à l'abri de la peur et du besoin - les hautes mers et les océans sans entraves 	<p>Société démocratique et économie de marché</p> <p>Le modèle économique américain capitaliste et libre échangiste. Ce modèle doit garantir le droit au bonheur, à la consommation de masse et la prospérité. Ce modèle doit se construire sur la libre entreprise, le libre commerce sur les mers, la liberté de circulation et la liberté commerciale.</p>
<p><u>Les 14 points de Wilson</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Désarmement <p><u>La Charte de l'Atlantique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - doivent en venir à abandonner l'utilisation de la force. 	<p>Désarmement</p> <p>L'armée n'est plus une nécessité. Elle doit se limiter au contrôle interne des sociétés. Les grandes nations en équilibre garantissent la paix.</p>
<p><u>Les 14 points de Wilson</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le respect des peuples pour définir les frontières aussi bien en Italie que dans les colonies <p><u>La Charte de l'Atlantique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la volonté librement exprimée des peuples - de choisir la forme de gouvernement 	<p>Principe des nationalités</p> <p>Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes donc le refus du colonialisme et le respect des principes démocratiques.</p>

5. Le wilsonisme est interventionniste. Il est porteur d'une « diplomatie morale » chrétienne et messianique. Il imagine une société de nations disposant des mêmes droits sans tenir compte de leurs puissances ; elles sont démocratiques et assurent un désarmement mutuel. Il prévoit le recours à la force décidé par la SDN. Les européens sont adeptes du système westphalien c'est-à-dire que la paix depuis le XVII^{ème} siècle est garantie par l'équilibre et le jeu des grandes puissances.

Les oppositions à la rupture proposée par Wilson sont doubles : d'abord celles des Etats européens qui souhaitent lors du traité de Versailles une « paix carthaginoise », surtout la France, et surtout celles des républicains américains. C'est le Sénat américain qui met fin à l'idéalisme wilsonien. Il refuse de ratifier le traité de la SDN en 1920.

Roosevelt dès 1941 et Truman en 1945 reprennent les principes de Wilson en se montrant plus pragmatique et réaliste. C'est le cadre de la naissance des Nations Unies (ONU).

- Mutations du droit international au XX^{ème} siècle

Systeme westphalien	Systeme onusien (wilsonien / rooseveltien)
<ul style="list-style-type: none"> - Des Etats souverains reconnus dans des frontières - Hiérarchie des puissances (au profit des grandes puissances) 	<ul style="list-style-type: none"> - Refus des conquêtes et garantie des frontières - Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (refus des colonies) - Multilatéralisme des relations internationales construit sur le droit international et sur l'équilibre des grandes puissances.

(cours magistral, prise de notes, fiche n°2)

Le système onusien remplace le projet de la **SDN** (Société des Nations) issu des traités de la première guerre mondiale (traité de Versailles). Celle-ci est un échec en raison du retrait américain, de la montée des régimes totalitaires en Europe et au Japon et surtout de l'absence de capacité militaire coercitive permettant la limitation ou le règlement des conflits. La SDN se montre incapable de limiter la montée à la seconde guerre mondiale.

Le Président Roosevelt, déjà présent dans le gouvernement de Wilson, reprend à son compte le projet de la SDN dès la charte de l'Atlantique en 1941 tout en le modifiant. La puissance des États-Unis, particulièrement à la fin de la seconde guerre mondiale, lui permet d'imposer son projet, sa vision des relations internationales et de la paix. C'est le Président Truman, après la mort de Roosevelt, qui par la charte de San Francisco en juin 1945 fonde **l'organisation des Nations-Unies**.

- Comment définir le système onusien ?

<p>C'est une organisation démocratique ...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les <u>États sont égaux</u> dans le cadre de l'Assemblée Générale, grands et petits. Chacun dispose d'un droit de vote. - La gouvernance s'appuie sur les <u>trois pouvoirs</u> : législatif (Assemblée Générale), Judiciaire (Cour Internationale de Justice) et exécutif (le Conseil de sécurité). - L'ONU dispose d'une <u>administration</u> avec des bureaux, des représentations continentales, une fonction publique internationale et un secrétariat général (Antonio GUTERRES – Portugal)
<p>... construite sur le droit international ...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'ONU dès sa fondation repose sur les principes wilsoniens de paix universelle (projet kantien), d'équilibre des puissances et de <u>multilatéralisme</u>. - En 1948, l'ONU se dote de la Déclaration Universelle des <u>Droits de l'Homme</u> qui avec la charte devient le second texte fondamental. - l'Assemblée Générale et le Conseil de Sécurité par ses résolutions construits progressivement un <u>droit international</u> et une jurisprudence.
<p>... avec des objectifs constructivistes ...</p>	<p>Les Nations Unies veulent « <u>améliorer le monde</u> » d'abord par le maintien de la paix ce qui est la première fonction du Conseil de Sécurité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ONU se dote d'agences spécialisées dans chacun des grandes domaines et défis de l'espace monde et de l'humanité (OMS, UNESCO, BIT, FAO, OMT ...). - Elle dispose de programmes spécialisés pour faire face à des enjeux précis comme l'enfance, les réfugiés, le VIH – SIDA ... - Elle dispose de commissions techniques chargées d'élaborer les politiques et les stratégies de l'organisation dans les domaines variées (lutte contre les stupéfiants, amélioration de la condition de la femme ...)
<p>... et disposant d'une capacité face aux conflits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le <u>Conseil de Sécurité</u> est composé de 15 États. 5 membres permettant disposant d'un droit de veto (États-Unis, Russie, Chine, France, Royaume Uni) et dix membres élus pour deux ans par l'Assemblée Générale : - Le Conseil de Sécurité doit garantir la paix et le respect du droit international. Il dispose de différents moyens pour intervenir allant de l'enquête, aux sanctions ou l'interposition par des casques bleus entre plus belligérants. - Il peut confier à un État ou à une coalition d'États une intervention militaire.

... qui montre ses limites et ses contradictions après 1991.

3 heures

Née en 1945, l'Organisation des Nations Unies est, dès 1947 – 1948, otage de la bipolarisation de monde et de la guerre froide. Ses capacités d'action sont limitées par le jeu des deux superpuissances sauf lorsqu'une des deux boycotte l'organisation (comme durant la guerre de Corée).

La fin de la guerre froide et l'effondrement de l'URSS permettent aux Nations Unies de retrouver son ambition originelle notamment durant la période où Kofi Annan (Ghana) est secrétaire général entre 1997 et 2006.

Prenons l'exemple d'un conflit emblématique du début du XX^{ème} siècle en Afrique subsaharienne, exactement en **Côte d'Ivoire entre 2002 et 2011** pour comprendre les nouvelles ambitions de l'ONU et leurs limites

(fiche n°3, cartographie des controverses)

1. Définir l'objet et les enjeux de la controverse	- Brainstorming pour faire émerger les connaissances à partir de deux documents - Découverte du sujet et de ce qui fait controverse entre les différents acteurs - Définir une problématique plus fine (la question de la controverse)
2- Dresser l'historique (trois temps), prélever et classer des informations	- Recherche documentaire pour approfondir sa connaissance du sujet - Mettre en contexte et en perspective - Identifier les acteurs, les espaces-enjeux et les échelles de la controverse
3- Étudier les liens entre les acteurs	- Recherche documentaire sur les arguments et enjeux mobilisés par les acteurs - Comprendre les liens entre les acteurs et leur visibilité dans le ou les conflits. - Comprendre les enjeux divergents des acteurs - Associer argument et contre-argument de chacun des acteurs.
4- Produire la cartographie des controverses	- Faire la synthèse sous la forme d'un schéma spatialisé associant lieux, acteurs, enjeux et arguments.
5 – Proposer des scénarii dans le cadre d'un débat	- Proposer un bilan, se forger un avis et exercer son esprit critique - Envisager des simulations et des solutions de règlement

- **Travail préparatoire** (lecture de l'introduction de l'article sur géoconfluences)
[Article de géoconfluences sur les conflits en Côte d'Ivoire \(article simplifié\)](#)

1. Situez et dater les conflits en Côte d'Ivoire. (*Afrique de l'Ouest, golfe de Guinée, sur le littoral atlantique, le conflit débute en 2002 et s'achève provisoirement en 2007 par les accords de Ouagadougou.*)
2. Relevez les différents acteurs qui interviennent dans le conflit ? (*ONU – ONUCI – la France et son armée, les pays limitrophes – Libéria, Sierra Léone, Burkina Faso, Guinée – les ethnies, les seigneurs/entrepreneurs de guerre ...*)
3. Pourquoi l'Afrique de l'Ouest est-elle un arc de tensions au début des années 2000 ? (*La région partage toutes les caractéristiques des zones grises : État failli, pillage et massacre, exploitations de ressources naturelles pour la guerre, guerres de faiblesse, entrepreneurs de guerre à base ethnique et/ou régionale ...*).

Problématique générale : Comment expliquez les conflits en Côte d'Ivoire entre 2002 et 2007 ?

Problématique approfondie : Quels sont les acteurs et les enjeux des conflits en Côte d'Ivoire entre 2002 et 2007 ? Comment ont-ils été régulés/limités ?

- **Lecture approfondie de l'article de géoconfluences** (première partie – *aux origines de la crise ivoirienne – article simplifié*)

4. Dresser l'historique des conflits en classant les informations entre les trois temps historiques :

Temps long	Temps moyen	Temps « présent »
(depuis la colonisation française)	(depuis les années 1960)	(depuis la fin des années 1990)

5. Identifiez les acteurs et leurs objectifs à toutes les échelles dans le tableau ci-dessus :

Échelle locale	Échelle nationale	Échelle mondiale
-----------------------	--------------------------	-------------------------

4. L'historique des conflits dans le cadre des « trois temps » historique :

Temps long	Temps moyen	Temps « présent »
- Colonie française depuis le XVII ^{ème} siècle. - Rectification permanente des frontières durant la colonisation pour fournir au sud en rapide développement de la main d'œuvre venant du Nord et de l'AOF. - Rapide développement du littoral durant la colonisation (Abidjan en 1931) dans la région forestière pour l'économie de plantation d'où le transfert de population venant du nord et le front pionnier agricole.	- Indépendance en 1960. Reprise des frontières issues de la colonisation. - « Miracle ivoirien » dans les années 1960 – 1980 construit sur la rente végétale du sud du pays. - Développement économique rapide construit sur l'exploitation de la forêt et l'économie de plantation. - crise économique profonde à partir de 1975 – 1980.	- mort de FHB – Houphouët-Boigny, Président, fondateur de la RCI en 1993. - deux successeurs : BEDIE et OUATTARA (la France imposant un cadre démocratique). - « Ivoirité » pour favoriser BEDIE face à OUATTARA, fin du droit de vote des étrangers, propriété de la terre (sur le modèle occidental). - Conflits meurtriers entre autochtones et non autochtones – xénophobie (droit du sang) - L'ivoirité se conjugue avec le religieux (chrétiens et animistes face aux musulmans) - Coup d'État en 1999 par l'armée. - Nouvelle Constitution (deux parents ivoiriens pour devenir Président de la République)

5. Acteurs et objectifs par échelles :

Échelle locale	Échelle nationale	Échelle mondiale
<ul style="list-style-type: none"> - Front pionnier agricole du sud vers le sud-est (nombreuse population « étrangère »). Les étrangers agriculteurs venant des pays limitrophes. - Les enjeux fonciers de l'exploitation de la terre dans le cadre coutumier : celui qui cultive est propriétaire (front pionnier). - forte présence d'étrangers au sud et dans les marges frontalières et dans la capitale économique - Abidjan 	<ul style="list-style-type: none"> - Ethnie baoulé ou akan au sud - Ethnie voltaïque ou dioula au Nord - Un parti unique, le PDCI (Parti Démocratique de Côte d'Ivoire), parti unique. - D'un quart à un tiers d'étrangers dans la population, immigration de travail, venant des pays limitrophes au Nord (Burkina – Mali) - Division ethnique et linguistique du pays : Akan et Kru au sud, les mandé et les voltaïques au Nord. 	<ul style="list-style-type: none"> - La France, ancienne puissance coloniale, impose un cadre démocratique. - La communauté internationale, l'ONU, qui soutient le processus démocratique sans voir l'ethnicisation des forces politiques. - le FMI et la Banque Mondiale qui poussent dans le cadre des PAS (Plan d'Ajustement Structurel) é des réformes libérales et violentes de l'économie.

Rappel du contexte par le professeur :

- La crise économique, le PAS (Plan d'Ajustement Structurel), le cadre constitutionnel et la xénophobie conduisent à l'affirmation de différentes forces politiques : (à ne pas retenir)

PDCI, ancien parti unique	En rapide déclin, plus de leader
RDR, Rassemblement des Républicains – A. OUATTARA	Reprend les forces du PDCI
FPI – Front Populaire Ivoirien, parti de gauche - L. GBAGBO	Milices (FDS et jeunes patriotes)
UDPCI – Union pour la Démocratie et pour la paix en RC1 - R. GUEI (général putschiste)	
MPCI - Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire, G. SORO	Dispose de milices, les FN (forces nouvelles)

- Dans le cadre des élections imposées, les partis se confondent progressivement avec les régions et les ethnies : au Sud, le FPI de Laurent Gbagbo, à l'ouest, l'UPDCI de R. GUEI et au nord le RDR de A. OUATTARA. Chacun s'appuie sur des forces militaires et des milices : le FPI avec les FDS, le RDR avec les FN.
 - Progressivement, le conflit s'oriente vers une guerre civile.

Lecture approfondie de l'article de géoconfluences (dernière partie de l'article, carte, violence et combats, quelques repères).

6. Relevez les lieux, les enjeux et les acteurs des conflits

Lieux	Acteurs	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Abidjan, enjeu symbolique et économique : contrôle de la rente, force présence d'étrangers musulmans, base militaire française. - La ligne de front – LNF et ZDC. - Les frontières surtout avec le Libéria et le Burkina Faso. 	<ul style="list-style-type: none"> - La France, opération LICORNE, pour le maintien de la paix - Les paix limitrophes (gouvernement et entrepreneurs de guerre) - l'ONU par la création de l'ONUCI en 2004 pour remplacer et appuyer la France. - les forces politiques du Nord et du Sud. - les déplacés internes fuyant le centre du pays. 	<ul style="list-style-type: none"> - la partition du pays : le Nord pour Ouattara (RDR et FN) et le Sud avec Gbagbo (FPI, FDS) - le contrôle de la rente végétale : massacres et nettoyage ethnique. - la présence française qui empêche le conflit puis celle de l'ONU.

• **Étudier les acteurs et les chaînes d'acteurs**

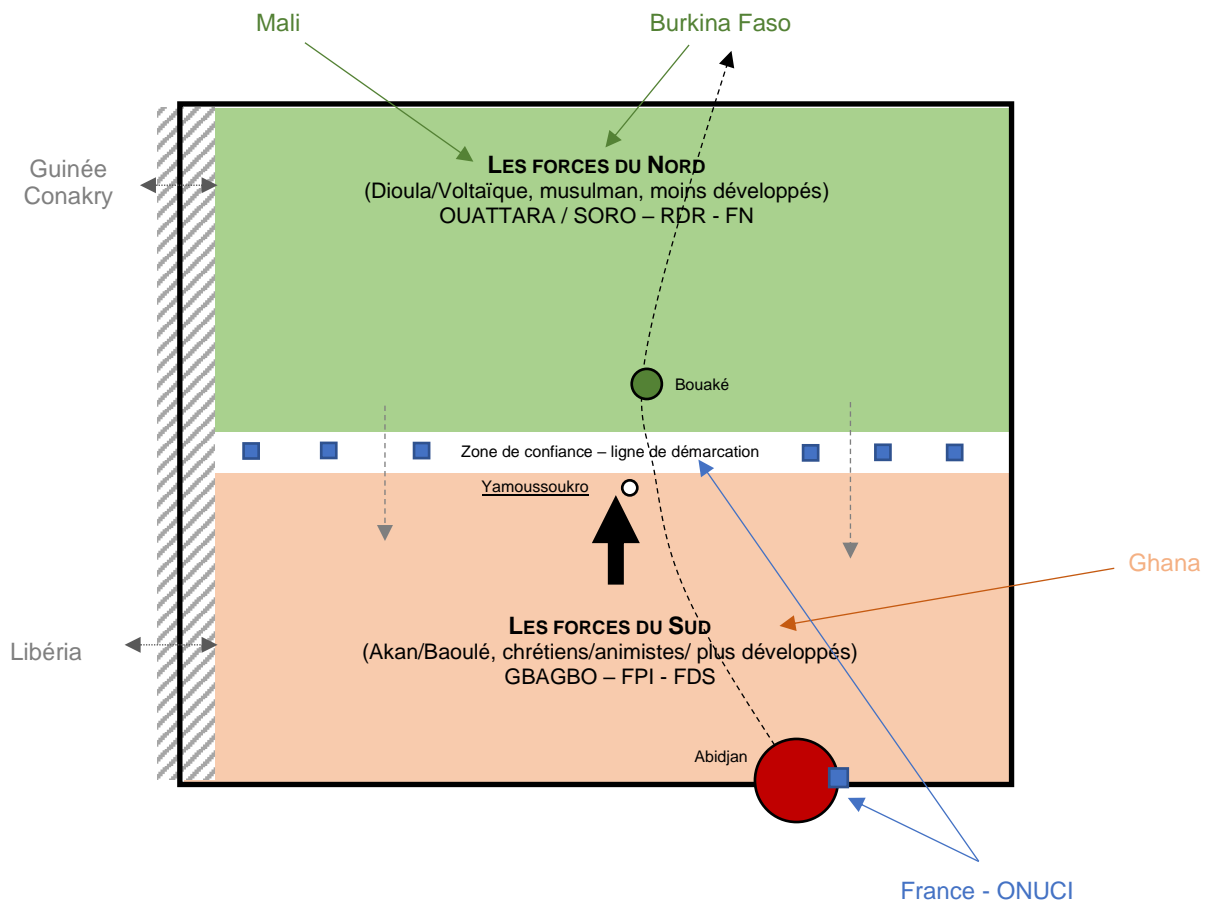
(les élèves du groupe sont répartis en groupe)

Acteurs	Stratégies et objectifs	Alliés -
Les forces du Sud (FPI, Laurent Gbagbo, milices FDS ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle d'Abidjan, de la capitale - Yamoussoukro, des régions productives du Sud et du front pionnier (pour nourrir la guerre) - Nettoyage ethnique / purification du Sud (déplacement / réfugiés) - Reconstituer les forces du Sud pour attaquer et reprendre le nord. 	<ul style="list-style-type: none"> - au départ, soutien de la France pour maintenir le régime en place - soutien d'autres acteurs régionaux comme le Ghana.
Les forces du Nord (RDR, FN, Alassane Ouattara)	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle du Nord du pays au dépend de l'État central. - Nettoyage ethnique et déplacement des populations akan/baoulé et chrétienne. - Disposer de rente pour la guerre (illégalisme et production agricole du Nord) - Constituer une force militaire (illégalisme, trafic d'armes) 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien des pays voisins proches culturellement et ethniquement (Burkina Faso, Mali) - Soutien des entrepreneurs de guerre du Libéria ou de la Guinée pour déstabiliser le front pionnier.
La France	<ul style="list-style-type: none"> - Protection des ressortissants français en Côte d'Ivoire (environ 20 000) 	<ul style="list-style-type: none"> - les Nations Unies comme membre du Conseil de Sécurité (avec des nombreux engagements en Afrique)

(Ancienne puissance coloniale, accord de défense, base militaire française)	- protéger les intérêts économiques de la France (2 ^{ème} partenaire commercial, nombreuses FTN françaises ...) - éviter une guerre civile chez l'un des alliés de la France en Afrique de l'Ouest. - réduire la déstabilisation de la région - réduire les risques de massacre après le Rwanda.	- l'Union Européenne qui craint la déstabilisation de la région. - les États-Unis, qui en lien avec les besoins pétroliers et la menace terroriste, veulent sécuriser la région.
L'ONU (ONUCI – 2004)	- respect du droit international (Résolution) - réduire les risques de guerre civile et de massacres / nettoyage ethnique - impliquer les acteurs régionaux pour stabiliser la région	- la France qui dispose de la présence et de l'outil militaire - les casques bleus issus pour la plupart de pays africains.

• **Schéma de synthèse**

(A faire construire au tableau par les élèves)



Légende

Zone grise	
Entrepreneurs de guerre	
Pays limitrophe / soutien	Mali
Le Sud	
Le Nord	
Capitale Sud/Nord	
Capitale politique	

Bases militaires françaises	
Mouvements militaires	
Flux de réfugiés	
Intervention de la France et de l'ONU	
EDC - LDC	

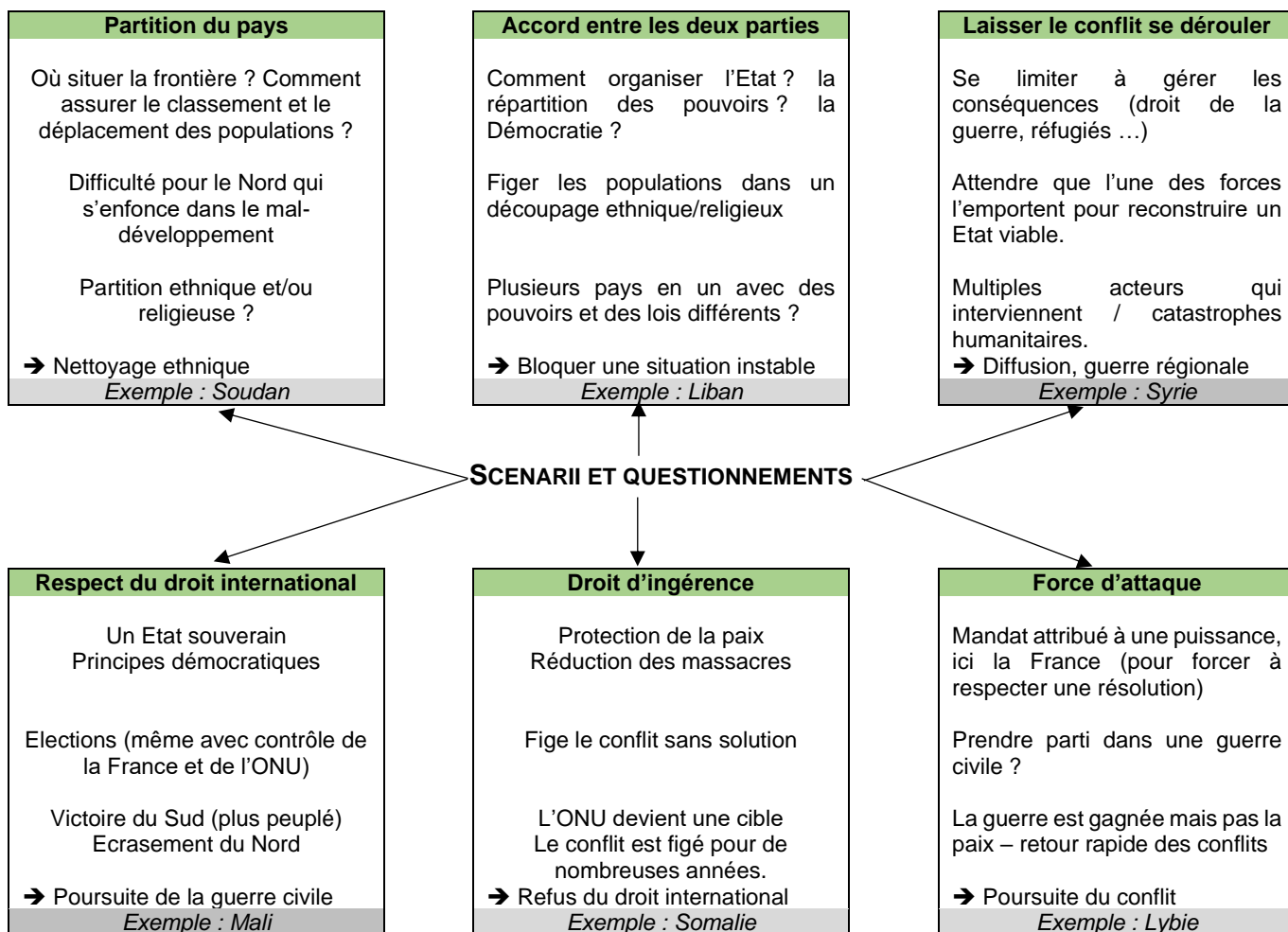
• **Simulation et scénarii**

Dans le cadre des conflits en Côte d'Ivoire, l'ONU et la France peuvent envisager plusieurs solutions de règlement politique entre les différents acteurs. Plusieurs enjeux pourtant interrogent le droit international :

- est-ce légitime que la France, ancienne puissance coloniale, intervienne en Côte d'Ivoire (néocolonialisme) ?
- l'ONU a-t-elle le droit d'intervenir dans un Etat souverain ?
- Pourquoi le faire pour la Côte d'Ivoire et pas pour le Libéria ou la Sierra Léone (dans un contexte bien pire ?)

Classons, dans un schéma fléché toutes les possibilités dont disposent l'ONU en montrant les limites et les contraintes qu'elles présupposent.

Intervention et soutiens des deux intervenants à la conférence – débat (une responsable d'ONG et un militaire spécialiste des opérations de maintien de la paix).



- **Débats entre les élèves** (entre les 6 potentialités définies, proposition de règlement)